

L'EGLISE ET LES ORGANISATIONS POPULAIRES (suite et fin)

Par Mgrs Oscar Romero et Rivera Damas

B - L'application des principes

Nous avons maintenant les trois critères d'Eglise qui nous permettront de porter un jugement sur les relations entre l'Eglise et les groupes sociaux qui s'organisent et qui luttent pour la justice au niveau politique. Nous pourrions en tirer certaines conséquences : ce que les organisations peuvent espérer et même exiger de l'Eglise puisque ça touche sa mission, et également ce que ces mêmes organisations ne peuvent pas attendre d'elle puisque cela ne relèverait pas de sa compétence.

Continuons donc notre dialogue en appliquant ces principes à différents problèmes qui existent dans ces relations de l'Eglise avec les organisations.

1. Une relation d'origine

Il y a des organisations populaires qui reconnaissent s'inspirer du christianisme et parmi elles, quelques-unes s'identifient tout simplement comme étant chrétiennes. Leur origine historique est intimement liée à la vie et à l'activité d'une quelconque communauté chrétienne. Il n'y a là rien de nouveau et ce phénomène n'est pas exclusif ni à notre époque ni à notre pays. Cependant beaucoup ont tenté de calomnier les communautés en voulant identifier l'Eglise à certaines organisations populaires allant même jusqu'à lui attribuer la responsabilité des options concrètes que ces mêmes organisations prenaient et défendaient dans leurs revendications. Pourtant, ces revendications relevaient de la pleine autonomie et de la responsabilité propre des organisations. Nous avons déjà expliqué que ce lien d'origine était une chose possible et même naturelle lorsque nous faisons allusion à la force conscientisante et exigeante de la Parole de Dieu qui alimente la foi chrétienne de la communauté. Pour plusieurs paysans cette Parole a fait grandir en eux la prise de conscience de la foi et de la dimension de justice qu'exige la foi, ce qui a pu également conduire à une vocation politique.

2. Foi et politique : unité sans identité

Voilà où surgit le problème : foi et politique doivent nécessairement être unis dans la vie du chrétien qui a une vocation politique ; cependant, elles ne peuvent s'identifier l'une à l'autre. L'Eglise souhaite que les deux dimensions soient intimement présentes dans la vie des chrétiens ; c'est pourquoi elle a voulu rappeler qu'il n'y a pas de véritable foi qui puisse être séparée de la vie. Mais elle nous met également en garde contre la tentation d'identifier

la tâche de la foi à une tâche politique précise. Voilà pourquoi le chrétien qui se découvre une vocation politique doit tenter de réaliser une synthèse entre la foi chrétienne et l'action politique ; mais toujours sans les identifier l'une à l'autre. La foi doit inspirer l'action politique du chrétien mais ne peut en aucune façon se confondre avec cette même action. ⁽⁴⁾ (voir note p 188)

3. Ce qui peut et qui ne peut pas être exigé de l'Eglise

Aussi lorsque les chrétiens se retrouvent dans une organisation, que ce soit un parti politique, une corporation ou une organisation populaire, ils doivent être très conscients de ce qui est spécifique au politique et, de là, respecter l'autonomie de chacune des deux dimensions, la politique et la foi. Lorsqu'ils sont politiquement organisés les chrétiens doivent avoir une idée très claire de ce qu'ils peuvent demander à (voire même exiger de) leur Eglise et aussi une idée claire de ce qu'ils ne peuvent pas lui demander (parce qu'ils lui demanderaient ce qu'elle ne peut pas donner). Sinon, ils compromettront sérieusement l'autonomie légitime du politique.

Après avoir bien précisé la nature et la mission de l'Eglise, il n'en demeure pas moins que les organisations, qu'elles soient ou non d'inspiration chrétienne, peuvent demander un certain nombre de choses à l'Eglise. Par exemple, elles peuvent lui demander de rappeler sans cesse les droits civiques comme celui de s'organiser, de faire la grève, le droit à la manifestation et à la libre expression.

Mais en aucun moment, une organisation, qu'elle soit d'inspiration ou de dénomination chrétienne, ne pourra exiger que l'Eglise comme telle ou ses symboles les plus évidents (les cérémonies, la prédication, les processions, etc.) deviennent de simples mécanismes de propagande à des fins politiques. L'Eglise, de son côté, sera toujours prête à faire usage de l'unique pouvoir qu'elle a, celui de son Evangile, pour éclairer quelque activité que ce soit qui soit prometteuse de plus de justice.

4. Fidélité du politicien chrétien à sa foi

De la problématique précédente dérive un autre problème que nous aimerions aborder en toute simplicité. Il n'est pas nécessaire d'être chrétien ni même de reconnaître explicitement la foi en Jésus Christ pour pouvoir lutter pour la justice à l'inté-

rieur d'une organisation populaire. Un bon politicien peut tout à fait bien travailler à la réalisation d'une société plus juste sans être chrétien, dans la mesure où il respecte et tient compte de la valeur humaine et sociale de la personne.

Mais ceux qui se disent chrétiens et qui s'organisent comme tels sont obligés de reconnaître leur foi en Jésus-Christ et d'utiliser, au sein de leur activité sociale et politique, des méthodes qui soient en accord avec cette foi.

Nous comprenons qu'il soit parfois difficile de délimiter ce qui est spécifiquement chrétien de ce qui ne l'est pas : la foi chrétienne, puisqu'elle est historique, a eu et a encore de multiples occasions de se confronter à des situations nouvelles qui exigent de nouvelles réponses. Nous comprenons donc que chaque nouvelle situation peut porter des germes de confusion. Mais une chose doit rester claire: c'est qu'en dernier ressort un chrétien, même impliqué dans une activité politique, doit recourir à sa foi en Dieu et à l'exigence qu'il a de réaliser la justice selon le Règne de Dieu.

Nous comprenons également que la politique tend à absorber et parfois à monopoliser les énergies des personnes. C'est là un phénomène normal qui provient de l'enthousiasme humain, et c'est de là que surgit parfois la tension entre deux fidélités : la fidélité à la foi et la fidélité à l'organisation. Il arrivera parfois qu'il devienne difficile de vivre cette tension. Mais dans ce cas comme dans tout ce qu'il y a de nouveau, il faut apprendre à vivre avec la tension. Malgré toute la compréhension que nous inspirent de telles situations, notre devoir pastoral est cependant de rappeler que dans tous les cas où existe cette tension, la fidélité définitive d'un chrétien ne peut être celle qu'il porte à une organisation, quels qu'en soient les avantages, mais bien sa fidélité à Dieu et aux pauvres qui sont "les plus petits frères" de Jésus Christ.

5. Etre authentique sans être un instrument

Nous désirons nous adresser ici à ces chrétiens qui appartiennent, de droit ou de fait, à une organisation qui a de justes revendications sociales politiques et économiques. Nous les invitons à garder une foi explicite ; nous les invitons également à ce que cette foi soit leur cadre de référence fondamental ; nous les invitons à continuer à croître en elle. Mais nous leur souhaitons également qu'au travers de leur conviction profonde et aussi de leur pratique quotidienne, ils ne tombent pas dans la tentation de l'orgueil et de l'intransigeance en faisant passer l'option politique que leur foi leur a inspirée comme étant la seule et unique façon de réaliser véritablement le travail pour la justice.

Nous voulons leur rappeler le devoir qu'ils ont de manifester leur foi par une solidarité réelle avec l'Eglise, par une ouverture à la transcendance de Dieu, au moyen des signes sacramentels de sa grâce,

de la prière et de la méditation de sa Parole. C'est la seule façon qui permette la croissance parallèle de la double dimension : l'engagement pour la justice et la vocation politique chrétienne. Cette dynamique d'influence réciproque qu'il y a entre une foi explicite et un engagement pour la justice est la preuve de ce que la foi n'est pas vide mais bien plutôt manifestée au travers d'oeuvres : c'est la preuve également que la justice que l'on recherche en vérité est bien celle du Règne de Dieu et pas une autre.

Mais s'il arrivait que des chrétiens, dont la foi a été dans un premier temps le moteur de leur engagement en faveur des pauvres, perdent leur foi et n'y trouvent plus aucune valeur, nous les invitons à être sincères et à ne pas utiliser une foi qu'ils n'ont plus pour atteindre leurs objectifs spécifiques, quelque justes qu'ils soient.

6. On ne peut obliger tous les chrétiens à s'engager dans une organisation

On ne peut forcer un chrétien à participer à la vie d'un parti ou d'une organisation politique concrète. D'une part, il faut reconnaître que toute action humaine a des répercussions politiques au sens large, et qu'on ne peut donc pas faire l'économie d'une certaine politique, d'une certaine capacité à discerner les différentes options politiques et par-dessus tout de beaucoup de sens critique. D'autre part, il faut également reconnaître que ce ne sont pas tous les chrétiens qui ont une vocation politique dans le sens où ils auraient les qualités nécessaires et le désir de lutter pour la justice à l'intérieur d'une action spécifiquement politique.

Il existe d'autres canaux qui permettent de participer à cette lutte : par exemple une éducation libératrice (Medellin), une évangélisation qui n'évacue pas les droits humains ni le processus de libération des peuples (Evangelii Nuntiandi, 30 et 31).

La politique, qui est bien une vocation et une dimension légitime de l'homme et du chrétien, ne doit pas pour autant prétendre être la seule et unique vocation possible dans laquelle devrait se traduire l'inévitable devoir que tout Salvadorien a de travailler à l'instauration d'un ordre plus juste dans le pays.

Mais nous n'avons mené toute cette réflexion ni pour ménager des portes de sortie, ni pour légitimer une paresse, mais bien plutôt pour que chacun puisse réfléchir à la vocation qu'il entend suivre pour se mettre au service des autres.

7. La collaboration entre prêtres et laïcs à l'intérieur de la hiérarchie ecclésiale

Nous désirons maintenant nous adresser à nos chers prêtres et à nos laïcs qui, comme les prêtres, s'impliquent de plus en plus dans les sphères hiérarchisées de l'Eglise. C'est pourquoi on doit

leur reconnaître une mission selon laquelle, dans la mesure de cette mission, ils rempliraient certaines fonctions représentatives du magistère et du ministère de l'Eglise dans le peuple.

Nous constatons avec beaucoup de joie que le travail de nos prêtres et laïcs est chaque jour davantage incarné et engagé dans la cause du Divin Pasteur et dans notre réalité ; notre pastorale tient chaque jour davantage compte de la libération intégrale exigée à la fois par l'Evangile, par les hautes instances de l'Eglise universelle et par l'Episcopat latino-américain réuni à Medellín. L'appel à la conversion lancé à tous les hommes est de plus en plus efficace et authentique dans la mesure où il suit la stratégie de l'Evangile qui est d'annoncer la Bonne Nouvelle du salut à partir des pauvres auxquels elle rappelle, en même temps, les exigences de leur conversion (Lc 4, 18).

C'est là notre ligne pastorale. Elle trouve son appui le plus solide et le plus actuel dans le message Evangelii Nuntiandi de Paul VI et dans son application concrète à notre diocèse au cours de la semaine pastorale du Salvador (du 5 au 10 janvier 1976). Nous ne saurions nous écarter de cette ligne pastorale sans trahir notre propre conscience, les espoirs que le peuple met en nous, et sans trahir par-dessus tout, l'espérance en la Parole de Dieu.

C'est pourquoi nous exhortons tous nos chers prêtres et laïcs à sauvegarder la pureté évangélique de cette ligne et, ensuite, à ne jamais reculer devant les exigences audacieuses qui en découleront. Nous sommes tout à fait conscients des risques que comportent cette pureté et cette audace. Il arrive souvent, et c'est normal, que ces prêtres et ces laïcs, au nom même d'une évangélisation engagée et incarnée, soient profondément touchés par les problèmes politiques. En tant que personnes et en tant que citoyens, ils ressentiront peut-être davantage de sympathie envers un parti et une organisation populaire qu'envers d'autres ; il est même compréhensible que lorsqu'on le leur demande, ils collaborent à l'orientation chrétienne des activités politiques des chrétiens en faveur de la justice. Mais il est de notre devoir de leur rappeler et de leur demander qu'ils aient toujours en tête comme premier objectif, quel que soit le travail pastoral que leur demandent les personnes, les partis et les organisateurs, d'être des animateurs et des orienteurs de la foi, et dans la justice que la foi demande, selon les grands principes que nous venons de rappeler ici.

Voilà le service inappréciable, nécessaire et irremplaçable que nous pouvons rendre au monde. Normalement, il y aura toujours des politiciens et des experts plus à même d'analyser et de tenter de résoudre les problèmes concrets qui surgissent dans l'activité politique quotidienne. En tout cas, la tâche spécifique qui revient aux prêtres est celle d'animer les groupes selon l'Esprit du Seigneur, non pas une animation désincarnée mais bien une véri-

table animation dans la foi. Il doit principalement maintenir la norme évangélique de pensée et d'action, rappeler, comme le fait Jésus, l'amour que le Père a pour les hommes et inciter à suivre Jésus jusqu'à ce que soit instauré le Règne de Dieu parmi les hommes. Inspirer et accompagner les hommes dans cette instauration du Royaume, dont les manifestations seront toujours partielles et limitées, sera toujours d'une inestimable valeur pour la foi de toute l'Eglise ; cela servira également à unifier, sans identifications ni réductionnisme, la dimension de la foi et les exigences de la justice. Et - c'est ce que nous croyons comme chrétiens - cette inspiration et cet accompagnement permettront que les "véritables progrès de justice" soient dans la ligne du plan de Dieu, sans lequel il ne saurait y avoir de véritables améliorations sociales.

S'il était demandé à un prêtre, exceptionnellement, de collaborer directement au mécanisme concret du "que faire" politique, il reviendrait à l'évêque (en plus de considérer ce cas comme exceptionnel puisque le prêtre remplirait alors un rôle de suppléance qui ne lui revient normalement pas) de discerner, en dialogue sincère avec ce prêtre et à la lumière de la foi, quelle est la valeur apostolique dudit travail.

Les laïcs qui assument des tâches et une mission officiellement reconnue par l'Eglise comme les catéchètes, les délégués de la Parole, etc., ne doivent pas oublier qu'ils sont eux aussi, comme les prêtres, les représentants de l'Eglise, de son ministère et de son magistère. Comme le prêtre et les différentes instances de l'Eglise, ils doivent être signes d'unité de tous les fils de l'Eglise locale et universelle. Cette responsabilité envers le peuple de Dieu devrait leur inspirer de la prudence au moment de sympathiser ou de s'inscrire dans une organisation populaire. Si le fait de militer dans une organisation leur fait perdre, aux yeux du peuple de Dieu, leur crédibilité ou leur efficacité, il y aura alors de bonnes raisons pastorales pour les inciter à choisir l'une ou l'autre des deux directions, après y avoir sérieusement réfléchi avec l'aide du Seigneur.

8. Les organisations non chrétiennes

Jusqu'ici nous avons davantage insisté sur les relations entre l'Eglise et les organisations chrétiennes. Nous n'avons cependant pas oublié qu'il y a de nombreux frères salvadoriens qui militent à l'intérieur d'organisations qui ne se disent pas chrétiennes. L'Eglise n'a pas à être tellement différente dans ses relations avec les unes et les autres puisque son critère fondamental est celui que nous avons déjà rappelé : appuyer le droit qu'ont les hommes de s'associer, surtout dans une conjoncture comme la nôtre où l'organisation populaire est un des moyens les plus importants pour l'instauration de la justice ; reconnaître et appuyer la liberté de chacun d'avoir ses opinions concrètes de sorte

qu'on n'oblige personne à se joindre à un groupe déterminé ; appuyer les objectifs justes de quelque organisation que ce soit ; respecter l'autonomie politique et sociale des organisations, de la même façon que l'Eglise exige de toute personne et de toute organisation qu'on lui reconnaisse et qu'on respecte sa propre autonomie, sa nature, sa mission spécifique de sorte qu'on ne lui demande pas d'être subordonnée à aucune finalité d'organisation. Vis-à-vis de n'importe quelle organisation, qu'elle soit ou non chrétienne, l'Eglise a le devoir et le droit d'exercer sa fonction prophétique qui est d'annoncer ce qui est conforme à la révélation de Dieu dans l'Evangile et de dénoncer tout ce qui est en opposition avec cette révélation et qui constitue le péché du monde.

Il existe une autre dimension, plus profonde, à cette relation entre l'Eglise et les organisations populaires, même si elles ne sont pas chrétiennes. Et cette dimension c'est la présence et l'action de l'Esprit dans le cœur des hommes ; l'Eglise croit que cette action de l'Esprit la dépasse largement. La force de rédemption du Christ dépasse de beaucoup les limites de l'Eglise ; les efforts de libération des hommes et des groupes leur sont inspirés par l'Esprit de Jésus, que ces hommes et ces groupes se reconnaissent chrétiens ou non ; et l'Eglise tentera de les comprendre et de les encourager, de la même manière qu'elle le fait pour les chrétiens, dans le projet global du salut.

III - LE JUGEMENT DE L'EGLISE SUR LA VIOLENCE

Le pourquoi et le contenu de cette partie

Lorsqu'on parle des organisations populaires, on en arrive rapidement à parler du problème de la violence parce qu'au moment où ces groupes formulent des revendications sociales, politiques et économiques, il est normal qu'il y ait un certain recours à la violence qui est lui-même une force revendicatrice. Notre mission pastorale nous oblige donc aujourd'hui à proposer ces quelques éléments de jugement, selon la morale de l'Eglise, afin de soutenir et d'orienter la réflexion de nos communautés.

Cette partie se divise donc en trois points :

1) quelques types de violences ; 2) le jugement moral de l'Eglise sur la violence ; 3) l'application à la situation du Salvador.

La réalité et l'idéal

Qu'il est pénible et douloureux d'avoir à présenter à notre Divin Sauveur, en même temps que la prière espérante de son peuple rassemblé à la lumière de la Transfiguration, l'horrible spectacle de notre réalité nationale couverte du sang de nos frères et de tellement d'atteintes à la dignité, à la liberté et à la vie même des Salvadoriens. Nous vivons une réalité nationale explosive où abondent

les fruits de la violence. Combien de fois avons-nous vu des manifestations populaires se terminer dans le sang, celui des manifestants et celui parfois des membres des corps de sécurité. Dernièrement, dans plusieurs endroits du pays, et surtout dans la campagne, de violents conflits sont apparus qui n'étaient pas autre chose, parfois, que de véritables opérations militaires se déployant dans des zones entières de la campagne salvadorienne. Ils sont nombreux aujourd'hui les foyers qui pleurent les victimes d'enlèvements, d'assassinats, de tortures, de menaces, d'incendies criminels, etc.

Devant une telle situation qui en arriverait à rendre nos consciences insensibles tellement la violence se généralise, nous nous devons de répéter encore une fois, quand bien même ce serait une voix qui crie dans le désert, la position de l'Eglise : "Non à la violence, oui à la paix". Cet idéal de l'Eglise est très clair, bien que les calomnies et la persécution se soient efforcées de le fausser.

"Nous réaffirmons fermement notre foi en la fécondité de la paix. C'est notre idéal chrétien... Nous n'avons pas confiance en la violence" (Paix, 15, 19).

Dans cette lettre, aujourd'hui, nous voulons également réaliser une tâche dont nous chargeait Paul VI avant de mourir. Au moment où il nous recommandait d'être pastoralement solidaires de notre peuple, il mentionna l'effort que celui-ci est en train de faire au travers de ses justes revendications et nous invita à l'orienter vers un chemin de paix juste en le prévenant contre la tentation facile de la haine et de la violence.

1) Les différents types de violence

Il est relativement facile de formuler cet idéal de la paix. Mais il est très difficile d'affronter cette réalité de la violence qui, historiquement, semble inévitable tant que ne seront pas éliminées ses véritables causes. Normalement, et sans tenir compte de quelques cas pathologiques, la violence n'est pas une qualité humaine qui permettrait à ceux qui l'utilisent de se réaliser en soumettant d'autres personnes jusqu'à les humilier, les blesser, les enlever, les torturer ou les tuer. La violence a d'autres racines qu'il est nécessaire de mettre à jour. Pour cela, nous devons donc analyser les différentes manifestations de la violence, comme ont déjà commencé à le faire les évêques d'Amérique latine réunis à Medellín.

a) La "violence institutionnalisée"

L'aspect le plus criant sous lequel la violence se manifeste sur notre continent et dans notre pays, est celui que les évêques réunis à Medellín appelèrent la "violence institutionnalisée" (Paix 16) ; elle est le produit d'une situation d'injustice

dans laquelle se retrouvent la majorité des hommes, des femmes et des enfants dans notre pays, en étant privés du strict minimum vital.

Cette violence se manifeste au travers de l'organisation et du fonctionnement quotidien d'un système socio-économique et politique selon lequel il est normal que le progrès ne s'atteigne qu'en utilisant les masses comme force productive dirigée par une minorité privilégiée. Nous nous retrouverons historiquement devant ce type de violence chaque fois que la machine institutionnelle de la vie sociale fonctionnera au profit d'une minorité ou qu'elle repoussera systématiquement les groupes ou les personnes qui tentent de défendre le véritable bien commun.

Les responsables de cette violence qui devient institution, en plus des structures internationales injustes qui la favorisent, sont ceux qui accaparent le pouvoir économique sans le partager, "ceux qui retiennent jalousement leurs privilèges et, par-dessus tout... ceux qui les défendent en employant eux-mêmes des moyens violents ; en sont aussi responsables, tous ceux qui n'agissent pas en faveur de la justice avec les moyens qu'ils possèdent et qui demeurent passifs par crainte des sacrifices et des risques personnels que toute action audacieuse et véritablement efficace entraînerait" (Medellin, Paix, 17 et 18).

Cette "violence institutionnalisée" imprègne d'une façon dramatique le tissu même de notre pays.

b) La violence répressive de l'Etat

C'est habituellement dans le sillage de cette "violence institutionnalisée" que surgit la violence répressive, c'est-à-dire celle qu'emploient les corps de sécurité de l'Etat dans la mesure où l'Etat essaie de contenir les aspirations de ses masses, étouffant violemment quelque manifestation de protestation que ce soit qui surgirait devant l'injustice que nous venons de mentionner.

C'est là une véritable violence et elle est injuste parce que l'Etat s'en sert pour défendre, par-dessus tout et à l'aide de ses pouvoirs institutionnels, la reproduction du système politique en vigueur, en tuant dans l'oeuf toute véritable possibilité qu'aurait le peuple (comme sujet ultime de la volonté politique, le peuple a un droit primordial de s'auto-gouverner) de trouver une forme institutionnelle qui soit un gage de plus de justice.

c) La violence séditeuse ou terroriste

Il existe un autre type de violence dangereuse que certains appellent "révolutionnaire" mais que nous préférons appeler terroriste ou séditeuse, puisque le mot révolutionnaire n'a pas nécessairement

un sens péjoratif comme en a un le type de violence que nous voulons décrire ici. Il s'agit de cette violence que Paul VI appelle "les révolutions explosives de désespoir" (Bogota, 23 mars 1968, cité dans Paix no 17). Cette violence a l'habitude de se manifester sous forme d'une guerilla ou d'un terrorisme où les acteurs croient faussement y voir le seul et unique moyen efficace pour changer la situation sociale.

C'est une violence qui, stérilement et d'une façon injustifiée, fait verser le sang, jette la société dans un climat de tension explosive incontrôlable rationnellement, et qui élimine à la base toute forme de dialogue comme instrument possible de solution des conflits sociaux.

d) La violence spontanée

Ce que nous appelons la violence spontanée est celle qui est une réaction spontanée, désorganisée et non planifiée qui surgit chez des personnes ou dans des groupes au moment où ils sont attaqués violemment au cours de l'utilisation de leurs droits légitimes comme par exemple, les manifestations, les grèves justes, etc. Puisqu'elle est spontanée et non préméditée, cette violence a toutes les caractéristiques du désespoir et de l'improvisation, et n'a par conséquent aucune efficacité en ce qui a trait à l'obtention de droits ou la solution juste des conflits.

e) La violence en état de légitime défense

Nous voulons ici faire allusion au type de violence qui se manifeste lorsqu'une personne ou un groupe repousse par la force une agression injuste dont ils ont été l'objet. Cette violence cherche à désamorcer ou au moins à obtenir un contrôle efficace, qui n'est pas nécessairement la destruction, du danger imminent et effectif dont ils ont été injustement menacés.

f) La violence de la non-violence

Enfin, pour compléter cette classification de la violence, il convient d'ajouter la force que représente la non-violence qui est une forme de pensée qui compte d'illustres étudiants et adeptes. Le conseil de l'Evangile de présenter l'autre joue à un agresseur injuste, loin d'être un signe de passivité ou de lâcheté, est la manifestation d'une grande force morale qui laisse l'agresseur moralement vaincu et humilié. "Le chrétien est capable de combattre, mais il préfère la paix à la guerre". C'est ce qui s'est dit à Medellin, faisant allusion à cette force morale de la non-violence (Paix, no 15).

2) Le jugement moral de l'Eglise sur la violence

Lors de notre visite "ad limina", l'Osserva-

torè Romano, porte-parole officiel du St-Siège, publiait un courageux article sur la violence dont le titre était "L'Etat démocratique et la violence" (23 juin 1978). Nous croyons devoir nous en inspirer pour rendre compte aujourd'hui de la doctrine catholique traditionnelle sur la violence, dont s'inspirèrent également les évêques de Medellin.

Il disait ceci : "Le recours à la violence est un triste arrière-goût de l'histoire humaine à travers les siècles et l'une des manifestations les plus évidentes, autant de l'imperfection intrinsèque de l'homme sous quelque latitude et sous quelque régime politique que ce soit, que de la nécessité de toujours recommencer depuis le début l'oeuvre de perfectionnement personnel et social dont le but est de contenir et de discipliner les instincts qui renaissent toujours en l'homme et qui le conduisent à la lutte de l'homme contre l'homme." Mais en dépit du fait que l'Eglise considère tout type de violence comme étant une manifestation de l'"imperfection intrinsèque de l'homme", et en dépit des rappels constants que fait l'Eglise de la préférence et de l'amour qu'elle porte à l'idéal de la paix, l'Eglise porte néanmoins un jugement différent sur chaque type de violence, jugement qui va de l'interdiction et de la condamnation pure et simple à la permission dans certaines circonstances.

Voici donc quelques principes moraux qui devraient guider la conscience de n'importe quel honnête homme :

a) L'Eglise a toujours condamné la violence pour la violence, ou celle qu'on emploie abusivement pour lutter contre n'importe quel droit humain ou comme premier et unique moyen de défense pour faire respecter un droit humain. On ne peut faire le mal pour atteindre un bien.

b) L'Eglise permet la violence dans le cas de légitime défense mais aux conditions suivantes: 1) que la violence de celui qui se défend ne dépasse pas la violence de celui qui agresse injustement (par exemple, s'il suffit de se défendre avec les mains, il sera alors interdit d'utiliser un revolver) ; 2) que l'on n'ait recours à cette violence proportionnelle qu'après avoir épuisé les autres moyens pacifiques possibles ; 3) que la violence défensive n'entraîne pas de mal plus grand que celui contre lequel on est en train de se défendre (par exemple : une violence plus grande, une plus grande injustice).

c) L'Eglise a toujours condamné, comme sources de maux plus grands, la violence institutionnalisée, la violence répressive du gouvernement, la violence terroriste et toute espèce de violence qui provoquerait une situation de légitime défense également violente.

d) Le document de Medellin sur la paix reprend un texte de l'encyclique Populorum progressio

de Paul VI (no 31), et reconnaît la légitimité d'une "insurrection" dans le cas tout à fait exceptionnel d'une "tyrannie évidente et prolongée qui brime profondément les droits fondamentaux de la personne et sape dangereusement le bien commun du pays, que cette tyrannie soit l'oeuvre d'une personne ou de structures injustes". Mais immédiatement après, le document de Medellin met en garde contre le danger qu'il y a, dans le cas de cette insurrection, d'engendrer "de nouvelles violences... de nouvelles injustices... un désastre encore plus grand." Dans ce cas, l'insurrection serait elle aussi condamnable.

e) C'est pourquoi l'enseignement de l'Eglise - qui est d'une tragique actualité dans notre conjoncture - affirme qu'un gouvernement doit utiliser sa force morale afin de garantir l'existence d'un Etat véritablement démocratique, fondé sur un ordre économique juste qui défende la justice, la paix et l'exercice des droits fondamentaux de tous les citoyens. Ce n'est qu'ainsi qu'un gouvernement rendra de plus en plus "improbable et hypothétique que des groupes ou des individus aient recours à la force qui ne serait justifiée que dans un régime tyrannique où les lois, les institutions et le gouvernement, au lieu de les reconnaître et de les promouvoir, fouleraient aux pieds les libertés fondamentales et l'ensemble des droits de l'homme, réduisant celui-ci à la condition d'esclave" (L'Osservatore Romano, article déjà cité).

f) L'Eglise préfère le dynamisme constructif de la non-violence. "Le chrétien est pacifique et n'a pas en rougir. Il n'est pas seulement un pacifiste puisqu'il est capable de combattre, mais il préfère la paix à la guerre. Il sait que les changements brusques et violents des structures seraient fallacieux, inefficaces en soi et non conformes à la dignité du peuple" (Paix, no 15).

3) Application à la situation du Salvador

Nous allons maintenant choisir, parmi l'ensemble de la doctrine générale de l'Eglise sur la violence, ces quelques applications et orientations pour la réalité de nos diocèses.

a) Croire dans la paix. Nous proclamons la suprématie de notre foi en la paix et nous invitons tous les Salvadoriens à faire un effort positif afin de la réaliser.

b) Travailler pour la justice. Mais la paix en laquelle nous croyons est un fruit de la justice. Les conflits violents, comme une brève analyse de nos structures le démontre, et comme le confirme l'histoire, ne disparaîtront pas tant que ne disparaîtront pas leurs racines profondes. Aussi, tant qu'on n'éliminera pas les causes de la misère actuelle et tant que durera l'intransigeance des minorités les plus puissantes qui ne veulent absolument pas

envisager des changements minimaux, la situation explosive ne fera qu'empirer et si l'on continue à utiliser la violence répressive, le conflit ne pourra qu'empirer et "provoquer une situation où le recours à la force, comme moyen de légitime défense, sera justifié." C'est pourquoi nous pensons que la tâche la plus urgente est de construire la justice sociale.

Tout homme a en lui, naturellement, une dose de saine agressivité dont il se sert pour vaincre les obstacles de la vie. Le courage, l'audace, le fait de ne pas craindre de prendre des risques sont des valeurs et des vertus notables de notre peuple ; on devrait s'en servir positivement dans la société, non pas pour faucher des vies mais plutôt pour rendre le droit et la justice accessibles à tous et particulièrement à ceux qui aujourd'hui souffrent de ne pas avoir accès à ces biens.

c) **Répudier la violence fanatique.** Cette violence fanatique est en train de nuire et d'endommager gravement notre peuple. Et certains individus ou groupes en ont pratiquement fait leur "mystique" ou "leur religion". La violence les subjugué et devient, pour eux, la seule source de justice. Ils la proposent et la pratiquent donc méthodiquement pour implanter la justice dans le pays. C'est là une mentalité pathologique qui rend impossible de freiner la spirale de la violence et qui contribue à l'extrême polarisation des groupes humains.

d) **Epuiser tous les moyens légitimes.** Même si on peut y avoir légitimement recours, la violence ne doit être que le dernier recours. Il faut auparavant épuiser tous les moyens pacifiques. L'heure actuelle est explosive et nous avons grandement besoin de sagesse et de sérénité. Nous invitons fraternellement toutes les personnes mais particulièrement les organisations qui se consacrent à la lutte pour la justice, à continuer sans se décourager, et en vérité, à toujours conserver des objectifs justes, à utiliser des moyens de pression légitimes, sans pour cela mettre toute leur confiance dans la seule violence.

C O N C L U S I O N

Violents avec Jésus-Christ

Le Seigneur transfiguré est une merveilleuse vision de paix et c'est par la contemplation de cette vision que nous voulons terminer notre réflexion. Il est surprenant de constater que les cinq personnages qui ont accompagné le Divin Sauveur sur le Mont Tabor aient été cinq hommes de tempéraments particulièrement violents. On peut facilement dire de Moïse, Elie, Pierre, Jacques et Jean ce que Medelin disait des chrétiens : "Ils ne sont pas simplement des pacifistes, parce qu'ils sont capables de combattre, mais ils préfèrent la paix à la guerre."

C'est sur ces hommes aux riches caractères que Jésus a misé pour la construction de la justice et de la paix dans le monde.

Nous demandons au Saint Patron du Salvador qu'il transfigure de la même façon le riche potentiel de ce peuple avec lequel il a daigné partager son nom.

Etre l'instrument du Seigneur afin qu'il réalise cette transfiguration de notre peuple : voilà la raison d'être de l'Eglise. C'est donc à la lumière de Jésus-Christ que nous avons tenté de réaffirmer l'identité et la mission de l'Eglise car ce n'est qu'en devenant ce qu'il attend d'elle que l'Eglise pourra, en toute compréhension et efficacité, servir véritablement les justes aspirations du peuple.

Voici mon fils bien-aimé : écoutez-le

La voix du Père sur cette sainte montagne est la meilleure indication de ce que doit être la mission de l'Eglise parmi les hommes : annoncer Jésus-Christ comme fils préféré de Dieu et unique sauveur des hommes, et rappeler aux hommes leur devoir suprême de l'écouter s'ils veulent être véritablement libres et heureux.

Écoutons-le. Il a beaucoup de choses à dire, entouré qu'il est de notre peuple qui le regarde avec confiance, au moment où il vit une des heures les plus tragiques et les plus incertaines de son histoire.

En terminant cette lettre pastorale, nous croyons bien interpréter sa parole divine si nous nous adressons :

- à tous nos catholiques, à nos frères des autres Eglises et à tous les hommes de bonne volonté afin de leur rappeler la présence du Seigneur dont la voix monte également de la misère de notre peuple. Entendons-le : "Ce que vous ferez à l'un des plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous le ferez" (Mt 18,5).

- à ceux qui contrôlent le pouvoir économique, le Seigneur du monde dit de ne pas fermer leurs yeux égoïstement devant cette situation, et de comprendre que ce n'est qu'en partageant avec justice et fraternité avec ceux qui n'ont rien qu'ils pourront coopérer au bien du pays et jouir de cette paix et de ce bonheur que ne peut procurer l'abondance lorsque celle-ci côtoie la misère. Écoutez-le.

- à la classe moyenne, qui jouit déjà d'un minimum vital assuré, Jésus rappelle qu'il y a encore une large majorité du peuple qui n'a même pas le nécessaire ; qu'ils se solidarisent avec les pauvres et les paysans et qu'ils ne se contentent pas de consolider leurs acquis. Écoutez-le.

